Accessions
159.830

Shelf No.
xG.3656.15

Barton Library.

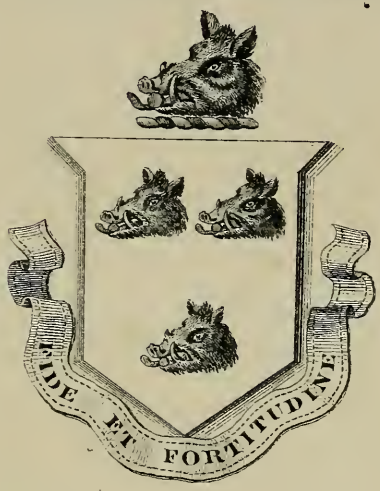

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

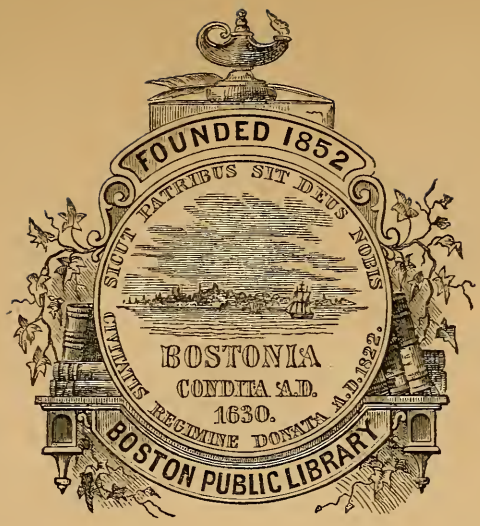

30 v

PAMPHLETS.

French Revolution.

1790

Barton Library

159,830
May, 1878

AGONIE, MORT,

ET

DESCENTE AUX ENFERS,

DES treize Parlemens du Royaume, ſous la conduite du ſieur DUVAL D'EPRÉMESNIL, dénoncés au Tribunal de Pluton, par les Chanceliers de Lhôpital & Dagueſſeau, & jugés définitivement par Sa Majeſté Infernale, ſur les concluſions du Préſident de Monteſquiou.

Par l'Auteur des Charniers des Innocens.

Collationné au Greffe des Enfers, par nous qui en ſommes en poſſeſſion, Dufranc, Iſabeau, Bréant, *& autres ci-devant Greffiers des treize Parlemens.*

Quantus tremor eſt futurus,
Quando index eſt venturus,
Cuncta ſtrictè diſcuſſurus!

AU TARTARE,

De l'Imprimerie du Diable & des Parlemens, Edition revue & corrigée par le ſieur de MAISSEMY, qui y a fait exprès un voyage en poſte, & par les ſoins des ſieurs DE MIROMESNIL & LAMOIGNON, en l'année 1790.

AGONIE

DES TREIZE PARLEMENS.

FÉLICITEZ-VOUS, Francais! vous touchez au terme de votre eſclavage; l'engeance odieuſe des Parlemens eſt au lit de la mort; elle n'a plus que le ſouffle, & ces monſtres exécrables, raviſſeurs de vos biens, oppreſſeurs de votre liberté, ne ſont plus maintenant en état de lancer vers vous que le venin d'une rage impuiſſante.

Ces tyrans farouches & ſanguinaires, qui, d'une main cruelle & impure, s'armoient du fer de la Loi, pour nous égorger à ſon nom, en proſtituant ſon langage, qui faiſoient criminellement uſage de la balance de Thémis, pour peſer vos fortunes, qu'ils dévoroient du coin de l'œil, qui s'occupoient ſans relâche à ſacrifier à leur infame cupidité & à leur ſordide avarice, leur conſcience, leur délicateſſe & leur honneur, ſuccombent

maintenant ſous le poids des maux dont la Divinité vient de les accabler, & tournent inutilement vers le Ciel, des regards mourans, pour implorer un pardon dont ils ſe ſont rendus indignes à tant d'égards.

Ils articulent encore, du fond de leur poitrine oppreſſée, quelques foibles ſoupirs; mais l'équité ſuprême les rejette, & ne rallentit le dernier coup qu'elle s'apprête à leur porter, que pour les couvrir entierement d'opprobre & de confuſion, & les charger en mourant, des larmes des infortunés qu'ils ont immolés ſans pitié, de leurs regrets, de leurs imprécations, & de la vindicte publique.

O Francais! vous êtes vous-mêmes les artiſans de cet ouvrage héroïque & de cette utile deſtruction; la liberté a remis entre vos mains les armes victorieuſes, dont vous vous êtes ſervis avec tant d'avantage, pour écraſer l'hydre parlementaire; elle vous a ſuggéré les principes les plus ſages, pour la nouvelle conſtitution de vos Tribunaux; mais craignez les préſages que l'impulſion céleſte dicte à ceux qui ont

les yeux ouverts ſur votre bonheur, votre tranquillité, & la ſûreté de vos biens.

» Peuples n'en doutez pas, » s'écrient avec un enthouſiaſme prophétique, ces ſurveillans de votre félicité; » un poiſon corrupteur circule dans le » ſang des *Parlementaires*, & une ma- » ladie infecte les réduit à l'agonie, & » les fait deſcendre au tombeau à pas » précipités : bientôt vous n'en aurez » plus rien à craindre; mais ne croyez » pas être totalement hors de danger. » Avec leurs plaintes s'exhale de leurs » cadavres agoniſans, une matiere fé- » tide qui empoiſonne l'atmoſphere; & » déjà nous voyons s'élever du faîte » du Palais de Juſtice, une vapeur peſ- » tilentielle qui ſe reflue ſur le Châtelet » & la Municipalité.

» Vous n'aurez plus, à la vérité, » rien à redouter de la voracité d'un » *Molé* (1); ſon fils le *Préſident de Cham-* » *plâtreux*, ne joindra pas aux richeſſes » qu'il attend de ce pere avide, une » frauduleuſe politique, une ambition » démeſurée, ni l'ardente ſoif de l'or, » dont il étoit dévoré; mais par une

» tranſmigration nuiſible & pernicieuſe, » ſon ame gangrenée, anime déjà un » autre corps, & *Bachois de Villefort* (2), » eſt le ſcélérat en poſſeſſion de ces vices » effroyables. A peine délivrés de ce » gouffre d'iniquités, retomberiez-vous » dans un autre ?

» *D'Aligre*, ce cruel entropophage, ce » vautour affamé de vos poſſeſſions, » qui s'eſt ſignalé par les jugemens les » plus iniques, les tranſgreſſions les » plus condamnables, les plus indignes » prévarications, ne ſera plus le fléau » de la juſtice, & le protecteur déclaré » des vexations ; mais les Juges du Châ- » telet ne ſuccéderont-ils pas à ces ma- » nœuvres abominables ? que dis-je ? ne » reſſemblent-ils pas déjà à ce perſécuteur » du droit ſeul, & à ce lâche diſpenſa- » teur des Loix, qui n'a jamais connu » que celles que lui ont preſcrit l'inté- » rêt, la vengeance, la fraude & la diſſi- » mulation ?

» L'Avocat-général *Séguier* (3) n'at- » taquera plus, dans ſes diffus requiſi- » toires, le Citoyen devenu libre, qui, » d'une main hardie, déchiroit le voile » impoſteur qui couvroit la vérité. Sa

» langue déjà glacée, ne peut plus arti-
» culer les impudens ſophiſmes avec leſ-
» quels il rendoit compte à ſon envieuſe
» & déteſtable Compagnie, des ſalutaires
» productions du bon ſens & du génie.
» Ces Ecrits mémorables qui ont diſ-
» ſipé votre aveuglement, guidé vos pas
» au ſanctuaire de la liberté, ne ſeront
» plus la proie des flammes dévorantes.
» Un *Helvétius*, un Marquis d'*Argens*,
» & l'Abbé *Raynal*, jouiront, au ſéjour
» immortel, de toute leur gloire, ſans
» s'embarraſſer de la flétriſſure qu'auront
» éprouvé leurs bienfaiſans Ouvrages;
» & les Avocats-généraux, les Gens du
» *Seigneur Roi*, iront rougir aux Enfers
» de leur honte, de leur infamie, & du
» triomphe de leurs antagoniſtes.
» Mais de la ſalle-pouſſiere du Châ-
» telet, des immondices de cette Juriſ-
» diction cauteleuſe & ruſée, ne s'éle-
» vera-t-il pas quelque nouveau *Séguier*,
» dont le fanatiſme enchaînera votre li-
» berté par de nouvelles entraves (4),
» proſcrira vos réflexions, & fera parler
» la Loi par une fauſſe interprétation?
» Oui, ſans doute, il s'en élevera; &
» ce miſérable pygmée, traveſti en géant,

» s'expoſe maintenant au grand jour! il
» ne rougit pas d'aiguiſer contre vous
» les traits les plus redoutables; il ſe
» croit aſſez fort pour vous porter les
» coups les plus dangereux, pour rendre
» inutiles vos courageux efforts, & pour
» faire expirer la vérité ſur le bord de
» vos levres. Eh! ſans doute, il y réuſ-
» ſira, ſi vous n'y attachez toute votre
» attention.

» Quel eſt donc ce nouveau coryphée
» de la craſſe judiciaire, me demanderez-
» vous, cet ennemi de nos droits? C'eſt
» *Boucher d'Argis*, ce dénonciateur per-
» fide: il n'eſſaye un premier ſuccès d'in-
» juſtice que pour les accumuler; il fraye
» à ceux de ſes Confreres, qui dépouille-
» ront toute pudeur pour l'oſer imiter,
» le chemin de l'oppreſſion & de la
» tyrannie.

» Hubert, ce *guichetier* ſcélérat & dé-
» bauché de la Conciergerie, ne tiendra
» plus ſous ſes effrayans verroux l'inno-
» cence opprimée: l'indigent, deſtruc-
» teur de lapins, qui garantiſſoit nos
» moiſſons de la dévaſtation, n'y ſouf-
» frira plus: ſon Seigneur en robe & en
» bonnet carré, plus inſtruit ſur le droit

» *terrier*, que ſur le code & ſur les prin-
» cipes de l'humanité, ne le condamnera
» plus aux galeres, pour avoir cherché
» ſa ſubſiſtance, en préſervant les nôtres
» du dégât (5); mais celui du Châtelet
» va reſſerrer maintenant ſous les ſiens,
» graces au manege bas d'une Commune
» qui craint les atteintes de la vérité, le
» Philoſophe vertueux, mais hardi, &
» l'Ecrivain pur & impartial, confondus
» l'un & l'autre parmi des aſſaſſins fé-
» roces : leurs Conſeils ſeront d'accord
» avec leurs Juges, leurs Juges avec leurs
» ennemis; leurs ennemis ſolliciteront
» ardemment une peine afflictive & in-
» famante; ils l'obtiendront de la ſcélé-
» rateſſe du *Bachois de Villejort;* & ces
» portes redoutables s'ouvrant d'un côté,
» pour les envoyer à la mort ou à l'infa-
» mie, favoriſeront de l'autre la délivrance
» de vos ennemis réels, qui verſent l'or à
» pleines mains dans celles des Juges in-
» tegres à qui vous avez inſenſément remis
» vos pouvoirs, & font taire leurs ſcru-
» pules, s'ils en ont jamais eu, par cet
» agent irréſiſtible.

» Et c'eſt la premiere année de votre
» liberté, le même ſoleil qui vous a prêté

„ ſa lumiere pour écraſer & anéantir les
„ monſtres *parlementaires*, qui éclaire ces
„ nouveaux forfaits ! O puſillanimité !
„ régneras-tu toujours dans l'eſprit du
„ Peuple ? Et à quoi doit ſervir le fer
„ dont ſes mains ſont armées ?

„ Pourriez-vous un inſtant, Français,
„ douter de l'accompliſſement de cette
„ terrible prédiction ? Nous la croyons
„ auſſi peu équivoque, que celle du Pro-
„ phête Jérémie : c'eſt à vous à en dé-
„ tourner l'effet „.

Ainſi donc ces ames fangeuſes & corrompues n'attendent, pour quitter le corps impur qu'elles ont habité, que l'inſtant terrible pour elles, où le dernier décret les précipitera au ſéjour infernal, pour errer ſur le bord du Tartare, parmi les *Miroménil*, les d'*Aniſy*, les *Tuder*, qui leur ont fourni l'exemple d'abuſer des droits cruels qu'ils avoient uſurpés, en trompant l'aveugle crédulité des Peuples. Puiſſe cet exemple contagieux de leurs déprédations inouies & impunies, ne pas ſéduire leurs ſucceſſeurs ! O fortune ! ce ſeroit pour nous le plus affreux de tes revers !

Vous êtes expirans, *Nicolaï* (6), *Mon-*

tholon (7), *Hocquart* (8) ! Tremblez ſur le ſort qui vous attend : l'encre de la chicane & ſa barbare voix, ne donneront plus aux loix que vous avez ſi indignement trahies, une interprétation criminelle; vous ne ferez plus du temple de Thémis une caverne de brigands : elle va s'éteindre, cette fievre d'intérêt qui vous conſumoit, & vous ne propoſerez plus aux infortunées victimes de vos criantes injuſtices, d'autre choix que le ſilence, ou la mort.

Et toi, vil *Latour* (9), qu'attends-tu pour deſcendre aux Enfers, avec ta Compagnie ? Eſperes-tu arrêter ton ame ſouillée à ſon paſſage ? Ah! ne le crois pas; non, tu ne pénétreras plus dans ce ſanctuaire où ton exiſtence eſt abhorrée; tu ne porteras plus tes coupables pas dans ce voluptueux boudoir que tu fis conſtruire avec luxe dans les galleries du Palais (10), & où tu entrois moins pour réfléchir à tes rapports inſidieux & menſongers, que pour y conſommer de nouveaux crimes, en ſéduiſant une jeune beauté que tu trompois ſouvent après lui avoir promis ta protection (comme ſi le bon droit en avoit beſoin), & qu'elle

avoit acheté cette promeſſe par le ſacrifice de ſon innocence & de ſa pureté.

C'eſt de même en vain, *Pontcarré* (11), que tu tournes ta mouvante paupiere vers l'Eternel. Sourd à tes ſupplications, il t'anéantit, ainſi que tes lâches ſuppôts; tu ne formeras plus avec eux un repaire exécrable, illuſtre à force de forfaits; tu ne repaîtras plus tes yeux avides de ſang du lugubre ſpectacle de l'innocence égorgée ſous le fer des bourreaux, qui ſemblent t'avoir confié leurs droits, & auxquels ta barbarie ſe fait un cruel plaiſir de donner de l'occupation : ta rage affreuſe n'a plus de pouvoir; ton individu giſſant & preſqu'inanimé, eſt en proie à toutes les convulſions de la rage; ton impuiſſant délire n'excite aucune pitié; toi & ta complice, cette premiere Chambre des Vacations, vous ſouffrez toutes les horreurs d'une agonie douloureuſe : le Peuple jouit avec ſatisfaction de votre état, & il n'eſt qu'à demi vengé.

Ton acolyte, ce Préſident *d'Eſpreval* (12), ce Rapporteur infidele, ce digne miniſtre de tes cruautés, ne te prodiguera plus baſſement ſon ſuffrage; il n'échappera pas plus que toi au coup mortel

dont il eſt menacé : vous périrez tous deux.

On ne peut s'empêcher de ſe livrer à l'ivreſſe de la joie, en ſongeant à l'inſtant heureux où la Nation Françaiſe ſera délivrée des Parlemens, de ces ſangſues ariſtocratiques, qui, depuis un temps ſi conſidérable, dorment en paix ſur l'oreiller de l'injuſtice & des prévarications, & qui ont ſéduit le Peuple, en s'en déclarant le pere, & l'ont trompé en s'en avouant le tyran.

Ceux de Paris, Rouen, Toulouſe, ont fait conſiſter leur gloire à former les foyers de l'injuſtice & de la barbarie. Je ne remettrai pas ſous les yeux de mes Concitoyens, l'hiſtoire de notre Parlement, en leur rappellant la quantité d'actes monſtrueux qui le rend exécrable à jamais. Je ne m'arrête en paſſant, qu'aux infortunés *Bradier, Simaie & Lardoiſe;* ces trois Citoyens de Langres, condamnés à la roue, & défendus ſi généreuſement par le ſenſible & vertueux *Dupaty.* Le Parlement de Rouen en caſſa l'Arrêt; mais l'équité préſida-t-elle à cette caſſation? Non. Ces trois malheureux doivent-ils la vie à leur innocence? Non.

Mais à quoi donc? Au dépit & à la jalouſie.

Le Parlement de Rouen avoit condamné au bûcher la fille *Salmon*; le Parlement de Paris, par un autre Arrêt, annulla celui de Rouen, & c'eſt peut-être le ſeul juſte qui ſoit dépoſé dans ſon Greffe. Heureux, & mille fois heureux, pour les trois habitans de Langres, que l'innocente Salmon ait été ravie aux flammes! Car, ſuivant ſa méthode féroce & ſanguinaire, le Parlement de Rouen eût confirmé l'Arrêt que le Parlement de Paris avoit prononcé à leur égard.

Le ſang des *Syrven*, des *Calas*, demande à l'Etre ſuprême, vengeance de la cruauté du Parlement de Toulouſe. Le Parlement d'Aix recelle dans ſon ſein l'affreux Préſident de *Bazemont* (13), & le Parlement d'Aix punit, avec rigueur, le ſieur *Vincent*, qui avoit oſé avancer en plein barreau, que *le Peuple avoit donné la puiſſance aux Rois.*

Claude d'Expilly, Avocat-général du Dauphiné, n'a-t-il pas obtenu une couronne *parlementaire*, pour avoir ſoutenu, *que le Peuple étoit né pour ſervir, & que le limon dont les Magiſtrats & les Grands ſont*

pétris, eſt un limon privilégié? Quelle conduite! quelle ineptie!

Un volume *in-folio* ne contiendroit pas mes citations. Je répuge à parler d'un *Vatimeſnil* (14), Conſeiller au Parlement de Rouen ; d'un Préſident de *Ranville* (15), du même Parlement, & de tant d'autres : je me réſerve à en citer pluſieurs des treize Parlemens, en faiſant des libations ſur leur ſépulture, pour remplacer l'aſperſion ſainte qu'ils ne méritent pas, & dans le détail des punitions qui les attendent dans l'Empire de Pluton.

Enfin, tous les Parlemens, graces aux efforts courageux du patriotiſme, ſont à l'agonie : pluſieurs d'entre eux étouffent de *colera morbus* ; celui de Rennes, d'une ſuffocation de haute trahiſon ; celui de Nancy, d'une attaque convulſive d'intérêt ; & d'autres auroient fait le voyage de la mer, pour remédier à la rage dont ils ſont atteints, ſi leurs tourmens aigus leur en avoient laiſſé la force ; la plupart ont le cœur gonflé d'atrocités, & l'ame criſpée d'horreurs.

J'apprends à ce moment, qu'une extinction totale de faculté, entraîne les

Parlemens probablement à tous les Diables : je vais, en leur honneur & gloire, entonner gaiement un joyeux *de profondis*, & les ſuivre en Enfer, pour rendre compte à mes Compatriotes de l'accueil qu'ils y auront reçu.

NOTES.

(1) Mathieu Molé, ancien Premier Préſident au Parlement de Paris, non-content des richeſſes immenſes que la petite-fille de *Samuel Bernard* a fait paſſer dans ſa maiſon, les a conſidérablement augmentées, par des rapines intolérables, & une révoltante avarice. Les traits que l'hiſtoire nous fournit de la cupidité du Lieutenant-Criminel *Tardieu*, ne ſont que l'eſquiſſe du portrait de ce ladre Préſident. Son digne fils, le Préſident de *Champlâtreux*, élevé au college d'Harcourt, marche en tout ſur ſes traces, en y joignant le ſcandale du plus affreux libertinage.

(2) Auſſi avare que le même *Tardieu*, mais encore plus coquin.

(3) On ſait que c'eſt ce fameux péroreur, ce déclamateur inſidieux, cet ennemi né

né de la franchiſe & de la ſincérité, qui guidoit la main du bourreau au pied du grand eſcalier du Palais, quand il s'agiſſoit de lacérer & brûler les chefs-d'œuvres de l'eſprit & de la raiſon.

(4) Le mitoufflet de la Commune, ſur le théâtre de l'Hôtel-de-Ville, joue le rôle du l'antonie du Parlement; ſa mémoire, meublée des anciens Arrêts de la Cour, les cite à-propos à l'Aréopage bourgeois, & ſon placard ſur *l'Almanach des Grifettes*, prouve combien cet émule de Séguier eſt pénétré de ſes principes.

(5) Ce que je dis à l'égard de la Conciergerie du Palais, à Paris, eſt pour toutes les Conciergeries des Parlemens du Royaume. Un infortuné, nommé *Joſeph Derny*, fut conduit au château de *Rafetot*, demi-mort des coups qu'il avoit reçus par le nommé *Paon*, Garde-de-chaſſe de ce Seigneur, & l'a avili, inſulté par le ſieur de *Pontcarré*, Premier Préſident du Parlement de Rouen, qui s'y trouvoit: cet indigne & barbare Magiſtrat le menaça de la potence, comme aſſaſſin, lorſqu'il avoit été lui-même victime de la cruauté des Gardes; mais le crédit de ce Premier Préſident, dont la fureur & l'inſenſibilité ſont ſans

exemple, ne peut que faire condamner ce malheureux chaſſeur furtif à une priſon perpétuelle. N'eſt-il pas en droit de demander au tribunal du Peuple, juſtice de la Juſtice ?

(6) Aimard-Charles-Marie de Nicolaï, Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Paris.

(7) François de Montholon, Procureur-général de la même Chambre.

(8) Antoine-Louis-Hyacinthe Hocquard, Procureur-général de la Cour des Aides de Paris.

(9) Conſeiller au Parlement de Paris, & Rapporteur de pluſieurs affaires qui l'ont déshonoré.

(10) La plupart des réduits qui ſont autour des galeries du Palais, ſur-tout ceux occupés par les Conſeillers ou Préſidens, même ceux des Avocats, ſont autant de b***, où ſe paſſent les ſcènes les plus infâmes; & c'eſt ſortant de ces cabinets voluptueux, que le Juge crapuleux & débauché, va prononcer ſur les mœurs & la vertu, & juger le crime; ainſi ont fait les Préſidens *Pinon*, *Talon*, & autres.

(11) Premier Préſident du Parlement de Rouen.

(12) Du Parlement de Rouen ; il avoit juré d'envoyer au gibet la fille *Cléraux*, que le ſieur Thibault, Négociant uſurier, mort exécré de tous ceux qui l'ont connu, avoit accuſé de vol, pour avoir réſiſté à ſes criminels tranſports. Le ſieur *Frondiere*, Avocat au Parlement de Rouen, l'arracha de la potence, & expoſa ſon état, que le Préſident d'Eſneval pourſuivit avec la plus grande animoſité, parce que Thibault relevoit ſa fortune de temps à autre. La voix publique aſſure que ce Thibault a jeté au feu un enfant qu'il avoit eu avec ſa concubine, la proſtituée *Marie-Anne Delaunay*.

(13) Cet infame Préſident a oſé ſoutenir en public, « que la roture eſt ignominieuſe ; que le ſeul remede eſt de tuer le miſérable ; qu'en France, du temps des Gaulois, il n'y avoit que les Druides & les Gentilshommes qui faiſoient corps, & que le Peuple y étoit compté pour rien. *Sine nomine Plebem* ». Ce Préſident eſt au nombre des Députés de la Provence.

(14) Le ſieur de Vatimeſnil eſt d'une famille très-obſcure : le plus important

de ſes parens, en ligne directe, étoit, ſon aïeul, laboureur peu conſidérable, qui, après pluſieurs entrepriſes en ce genre où il réuſſit, prit la maîtriſe de la poſte aux chevaux. Quelques révolutions dans les grains l'enrichirent : tels ſont les titres originels de l'impudence & du ſot orgueil de ſon petit-fils.

(15) A Rouen, pour déſigner un homme féroce & ſans humanité, on dit communément, c'eſt un *Ranville*. Ce Préſident de Ranville eſt un célibataire reſté ſans parens, ſans amis & ſans liaiſons. Sa lecture favorite eſt celle d'un procès criminel ; il en a toujours les mains garnies ; & lorſqu'en le liſant, il rencontre quelques preuves, ſemi-preuves, préſomptions ou probabilités, ou autres moyens de cette eſpèce, propres à aggraver ou conclure la peine de l'infortuné qui languit dans les cachots ; ce ſcélérat s'écrie, dans le délire d'une joie barbare & ſanguinaire : *bon ! excellent ! délicieux ! admirable !* il ſera roué ou pendu (ſelon que la circonſtance l'exige) ; je le tiens ; il ne m'échappera pas.

MORT

DES TREIZE PARLEMENS,

Et leur descente aux Enfers.

LE génie de la Nation venoit donc, d'un souffle équitable, de réduire les treize Parlemens à l'agonie; leur mort certaine formoit l'objet des vœux du Peuple; le destin en avoit prononcé l'arrêt irrévocable, & l'exécution en paroissoit d'autant plus nécessaire, que les Parlemens de Rennes & de Rouen, malgré leur situation funeste, employoient encore leurs derniers momens, pour fomenter la discorde, semer la zizanie, corrompre l'ordre social, & donner de nouvelles forces à l'inquisition des Tribunaux impérieux & tyranniques. Il étoit impossible de pouvoir douter plus long-temps de la noirceur de leurs desseins: la corruption des mœurs, les prévarications, les stratagêmes d'une honteuse iniquité, les jugemens les plus barbares, les sanglots

de l'innocence opprimée, les larmes des victimes de la ſcélérateſſe & de la cupidité, le lâche abandon des droits du Peuple, le viol de la majeſté des Rois; tout avoit dévoilé en eux la plus exécrable conduite, & les plus noirs forfaits; & depuis long-temps, les cris de la douleur, quoiqu'étouffés par le deſpotiſme des Loix affreuſement corrompues, répétoient autour du Palais de Juſtice, ces triſtes & lugubres accens : *mort, vengeance & deſtruction.*

On le vit luire enfin, l'aurore de ce jour qui devoit être ſi favorable; de ce jour où le Peuple abattu, courbé ſous le joug de ſes perſécuteurs, devoit reprendre une nouvelle exiſtence : les Parlemens expiroient; la rage qui s'étoit emparée de leurs derniers momens, les engagoit à confeſſer publiquement leurs fautes : moins guidés par le repentir, que par le déſeſpoir de mourir ſans avoir conſommé leurs atrocités, les Avocats-généraux de ces treize Tribunaux d'inquiſition, pouſſoient des cris aigus; & dans le fort de la douleur, ils exhaloient ces plaintes :

» Inſtans précieux de notre gloire,

» qu'êtes-vous devenus? A quoi nous
» ont ſervi toutes les iniquités que nous
» avons entaſſées les unes ſur les autres,
» ces ruſes, ces baſſeſſes que nous avons
» amoncelées, pour nous en former un
» rampart contre la légitimité des récla-
» mations? La fortune ne nous a-t-elle
» ſi favoriſé, que pour nous accabler
» plus rigoureuſement? En vain nous
» nous ſommes aſſimilés les Grands (1)
„ pour terraſſer le foible avec plus d'a-
„ vantage. Ces mêmes Grands ſont au-
„ jourd'hui forcés de ſe réunir à cette
„ claſſe abjecte que nous voulions dé-
„ truire. Nos Conſeilliers-Clercs parta-
„ gent avec le reſte du Clergé, la honte
„ de n'avoir pu conſerver les dépouilles
„ arrachées à la crédulité & à la ſuperſ-
„ tition.

„ Nous avons mis en œuvre la plus
„ coupable adreſſe, pour nous emparer
„ de l'eſprit des autres Tribunaux; nous
„ avons été l'ame de leurs Arrêtés, nous
„ leur avons dicté les Arrêts iniques
„ qui ſouilleront à jamais leur mémoire;
„ & pour n'en pas partager l'indignité,
„ nous nous ſommes mis à l'abri du
„ blâme, en paroiſſant en ignorer les

„ horreurs & l'infamie. La procédure
„ prévôtale nous a paru le moyen sûr
„ d'assouvir notre animosité, & nous
„ ne nous sommes point opposés au
„ pouvoir barbare & tyrannique, que
„ l'aveuglement lui a confié conjointe-
„ ment avec la sottise : les *Flambart* (2),
„ les *Bourniſſac* (3), ces scélérats revêtus
„ de pouvoirs exécrables & usurpés,
„ nous ont prêté les mains, & nous
„ avons tiré parti de leur condescen-
„ dance criminelle à nos perfides insi-
„ nuations ; nous avons armé leurs mains
„ impures du fouet & de la corde ; ils
„ ont été les lâches exécuteurs de nos
„ odieuses volontés ; nous les avons
„ rendus l'opprobre du genre humain,
„ dont ils ont été les fléaux & l'exé-
„ cration de la nature entiere (4), & ce-
„ pendant après tous ces travaux, nous
„ périssons au sein du déshonneur, & sous
„ les coups de la liberté dont nous avons
„ tant de fois été les plus âpres tyrans.

C'est en vain, *Antoine Séguier*, & vous, lâche *Grécourt*, que vous empoisonnez l'air de vos lamentations : périssez, périssez au milieu des tourmens, & ne conservez à vos derniers momens la faculté

de vos ſens, que pour entendre les imprécations d'un Peuple dont vous avez été les bourreaux.

Au milieu des cris horribles, dont vos derniers momens ſont aſſiégés, entendez la voix de l'équité, prononcer le détail de vos crimes inouis, former le tableau fatal de votre eſſence, & dire, en parlant de vous : « Oui, ces lâches „ Parlemens étoient les ſeuls Corps qui, „ dans le temps de nos affreux déſaſtres, „ pouvoient s'oppoſer à la puiſſance „ arbitraire, & y mettre quelques en„ traves. Obligés, par leurs propres intérêts, de faire encore entendre quelque„ fois le nom des Loix, le ſeul, l'unique „ avantage que la Nation en ait retiré, „ c'eſt d'avoir conſervé ce mot, ſi toute„ fois c'en ſoit un, ne l'ayant jamais „ employé que quand ils le trouvoient „ d'accord avec leurs Sentences, leurs „ paſſions & leur intérêt ; car ces „ infames Compagnies n'ont pas em„ ployé la puiſſance néceſſaire pour „ empêcher que ces Loix, qu'elles ont „ réclamées par intervalles, ne ſoient „ tous les jours violées. Qu'avons-nous „ recueilli de leur zèle pour le bien

„ public ? Il eſt important de le ſavoir :
„ c'eſt à l'erreur d'avoir cru les Parlemens
„ capables d'empêcher l'oppreſſion, &
„ de défendre nos droits, que nous
„ devons en partie l'indifférence avec
„ laquelle nous avons vu la ruine de nos
„ anciens Etats-Généraux, & la déca-
„ dence de nos priviléges.

„ Jamais leurs politiques remontran-
„ ces n'ont été auſſi fréquentes que de
„ nos jours : quel mal ont-elles em-
„ pêché ? En cent occaſions différentes,
„ ils ont mérité nos reproches. En aug-
„ mentant ſon crédit, la Magiſtrature
„ n'a point ſongé aux intérêts de la
„ Nation ; auſſi eſt-ce elle qui l'immole,
„ & la punit de ne s'être jamais occupé
„ que de ſes propres prérogatives. Pour
„ juger du bien que le droit d'enregiſ-
„ trement pourroit produire à l'avenir,
„ (ſi votre extinction n'étoit pas pro-
„ chaine), il faut examiner celui qu'il
„ a produit par le paſſé. Depuis cin-
„ quante-quatre ans que les Parlemens
„ ont recouvré la permiſſion de déli-
„ bérer avant d'enregiſtrer, les Loix
„ ont-elles été moins flottantes, moins
„ incertaines, moins dures, moins arbi-

„ traires, qu'elles ne l'ont été pendant
„ que Louis XIV avoit réduit l'enre-
„ giſtrement à une vaine formalité? Si
„ les Parlemens ont pu faire le bien,
„ pourquoi ne l'ont-ils pas fait? S'il leur
„ étoit impoſſible de le faire, pourquoi
„ n'avertiſſent-ils pas la Nation de ſe
„ chercher un autre protecteur? Si leur
„ droit de modifier & de rejetter les loix
„ qui leur paroiſſoient injuſtes, n'étoit
„ qu'une chimere, pourquoi y étoient-ils
„ radicalement attachés? Si ce droit étoit
„ quelque choſe de réel, pourquoi la Na-
„ tion n'en a-t-elle retiré aucun avantage?

„ Une expérience de pluſieurs ſiecles
„ n'a point été capable d'éclaircir les
„ Parlemens ſur leurs ſituations & leurs
„ intérêts. A peine ont-ils réuſſi à donner
„ quelques allarmes ou quelques inquié-
„ tudes à des Miniſtres faux-cruels, ou
„ timides, ou aſſez maladroits pour être
„ embarraſſés de leur pouvoir, qu'ils ont
„ cru que le moment étoit arrivé de
„ faire valoir leurs anciennes préten-
„ tions, & de ne former avec le Roi
„ qu'une ſeule & même puiſſance.

„ Pour ſe rendre plus conſidérables,
„ ils ont enfin adopté l'idée que celui

» de Paris avoit toujours rejetée de l'unité
» des Parlemens ; mais cette démarche
» étoit fauſſe, parce que tous ces Parle-
» mens répandus dans le Royaume, ne
» pouvoient pas ſe conduire par un ſeul
» & même eſprit. Quand toutes leurs
» démarches auroient été parfaitement
» égales & uniformes, leurs forces n'au-
» roient point encore pu contre-balancer
» celles du Roi. L'indigne & vil Parle-
» ment de Paris, ce lâche Sénat ariſto-
» cratique, concuſſionnaire, & vrai re-
» paire d'injuſtices (5), ne devoit s'aſſo-
» cier les Parlemens de Province, que
» pour ſe rendre plus ſûr de l'approba-
» tion du Public : ce n'étoit qu'en l'in-
» téreſſant à ſa cauſe, qu'il pouvoit ſe
» rendre puiſſant : c'eſt l'opinion publique
» qui ſeule eſt capable d'en impoſer à
» un Gouvernement.

» Quelque eſpérance que le Parlement
» de Paris eût conçue de ſon alliance
» avec les Parlemens de Province, il
» n'a pu y ſacrifier les préjugés anciens
» de ſa vanité. Craignant de perdre de
» ſa grandeur par le ſyſtême de l'unité,
» & que des Magiſtrats de Province ne
» ſortiſſent des bornes de la ſubordina-

» tion, il n'a pas manqué de saisir la
» premiere occasion de les humilier, &
» de les avertir qu'il étoit essentiellement
» & privativement la Cour des Pairs.
» Cette prétention puérile n'a pas seule-
» ment rompu la ligue nouvelle & fra-
» gile des Magistrats : tout le Public en
» a été révolté. On a vu que la premiere
» classe du Parlement ne songeoit qu'à
» ses intérêts, & y songeoit d'une ma-
» niere trop grossiere & trop peu habile,
» pour qu'elle fît le bien public. On a
» commencé à n'être plus la dupe de
» ses intentions ; & toute illusion a enfin
» cessé, quand on a vu qu'elle abandon-
» noit le soin de sa propre existence, en
» voyant accabler les autres.

» Une telle conduite du Parlement de
» Paris a dévoilé à tous les yeux sa foi-
» blesse & sa corruption, & dévoilé le
» tissu de ses iniquités. Les douze autres,
» peu après, ont marché sur ses traces ;
» & ces détestables assemblages, vendus
» au despotisme, à la tyrannie & à la
» cruauté, n'ont fait usage de leur crédit
» que pour empêcher la réforme heu-
» reuse du Gouvernement, & écraser la
» Nation, & ne se sont permis des re-

» montrances, des repréſentations, n'ont,
» en un mot, *joué à la Madame*, ſi je
» puis me ſervir de cette expreſſion ridi-
» cule, que pour empêcher que le Pu-
» blic ne s'apperçoive du beſoin qu'il
» avoit de protecteurs plus juſtes, plus
» humains, plus ſenſibles, moins égoïſtes
» & plus intelligens qu'eux ».

Telle eſt l'oraiſon funebre qui convient à ces Parlemens prévaricateurs, dont la conduite en matiere civile & criminelle, juſtifie l'exclamation du bon ſens & de la raiſon. Ah ! que ſerions-nous devenus, ſi les foudres de la liberté n'euſſent terraſſé ces hommes pervers, ne les euſſent détruits, & ſi l'auguſte vérité n'eût laiſſé à la poſtérité les preuves authentiques de leurs abominations ? Chaque Arrêt ſigné d'un *Saint-Fargeau*, d'un de *Gourgues*, d'un *d'Ecqvilly*, eſt minuté par l'injuſtice & la prévarication, la fourbe & l'avarice, la luxure & le brigandage.

Les requiſitoires de *Séguier Grécourt*, (6) *Antoine Felmot* (7), ſont remplis d'abſurdités oratoires, & de brillans ſophiſmes, qui enveloppent & couvrent d'un voile épais la vérité, & la dérobent à tous les yeux.

Les Greffiers *Dufranc* & *Iſabeau*, *Dutertre* & *Couturier*, ces monſtres voraces ont conſacré leurs veilles à interpréter & dérober les pieces juſtificatives du malheureux qui n'avoit que ſon innocence pour réclamer le ſecours de la Loi : la veuve & l'orphelin timides, ne pouvoient approcher de cet antre redoutable, de ce gouffre infernal; *Plutus* ſeul y étoit admis ; & c'eſt le plus ſouvent ſur le travail d'un abominable Greffier, & d'après ces frauduleuſes omiſſions, qu'un féroce Rapporteur a fait prononcer la Sentence de mort d'un infortuné.

On vient donc de vous porter le dernier coup, hommes cruels, avides & ſanguinaires ! Vous touchez au moment de votre deſtruction totale : frémiſſez de vous trouver en l'autre monde, avec les malheureuſes victimes que vous avez ſacrifiées avec tant de barbarie, à votre fureur, à votre cupidité, & à votre reſſentiment ! Alors vos tourmens ne ſeront pas finis : un *Mont-Bailly*, *Cahuzac*, & tant d'autres, vous pourſuivront ſans ceſſe ; leurs reproches amers feront ſur vous l'effet des vautours dévorans, &

le fouet des Furies armées de ſerpens venimeux, vous déchirera impitoyablement.

Nous allons donc le ſuivre dans la tombe, & même juſqu'aux enfers, pour lui reprocher ſa perfidie; cet ignoble Parlement, dont l'indigne occupation étoit d'effrayer tous les Ordres de l'Etat; frippons fanatiques & ſtupides; cet amas d'hommes déshonorés, qui, dans tous les temps, avec la plus grande effronterie, ſe ſont portés à toutes les horreurs du Miniſtere. Leurs mœurs infames ont formé l'affreuſe Juriſprudence, dont l'anéantiſſement eſt le vœu général: placés dans l'inſtitut par les intrigues des valets, des commis, & des femmes galantes de Verſailles; protégés auſſi bas que leurs ineptes & criminels protecteurs, ils ne ſeront plus prodigues de notre bien; ils ne tiendront plus le glaive ſuſpendu ſur les têtes que l'injuſtice vouloit abattre.

Ce jour eſt donc enfin arrivé, où nous triomphons de la ſcélérateſſe de ces cœurs corrompus, qui, n'étant abſolument rien dans leur origine, ne ſe ſont rendus conſidérables, qu'en ſe regardant comme les ſimples inſtrumens de l'autorité royale!

Ils

Ils ont mendié baſſement les ſecours des Grands, après avoir conſtamment fait tous leurs efforts pour les écraſer, & ils s'en ſont vantés publiquement dans leurs remontrances politiques. Elles touchent donc au moment de ceſſer d'exiſter, ces ames barbares, qui, après avoir abuſé de la protection du Roi, & de leur crédit, en ſont venues au point de ſe croire ſupérieures à la Nation qu'elles avoient accablée, & de penſer qu'en vertu de leur enregiſtrement, elles devoient partager la puiſſance légiſlative avec le Roi.

Oui, ces déteſtables agens de l'injuſtice, en ſe livrant à toutes les idées d'une vanité ſi ridicule, ont déplu au Miniſtere, ſans mériter l'eſtime de la Nation; & tout a prouvé que le deſpotiſme étoit leur paſſion favorite, pourvu qu'ils l'euſſent partagée; & que ces Magiſtrats non-ſeulement n'ont produit aucun bien, & n'ont prévenu aucun mal (8).

Car, ſuivons ces lâches arbitres de la deſtinée des hommes, dans le recueil abominable qu'ils n'ont pas rougi d'ouvrir aux yeux de la poſtérité: ſans décence, ſans pudeur, ſans délicateſſe pour l'équité violée, ils ont conſigné dans leurs regiſ-

tres les actes authentiques de leur fureur, de leur barbarie & de leur cupidité ; ils ont bravé la honte & le jugement public, en multipliant, sous les yeux des Citoyens, les copies de leurs affreux prononcés ; ils ont forcé un Peuple confiant & crédule à lire les détails de leurs exécrations & de leurs forfaits.

Ici un frippon, un voleur insigne échappé à la corde, graces aux sollicitations d'une aimable solliciteuse (9) ; il sort de sa prison déchargé, par l'impudent Greffier, de toute accusation ; & le même cachot où il s'est vu justement plongé, s'ouvre pour lâcher sa proie innocente dans les mains d'un Bourreau, qui, vil & lâche exécuteur d'un Parlement plus lâche & plus vil encore, exécute sans effroi ni émotion l'Arrêt de mort de l'innocent, signé avec le même sang-froid que la grace du coupable, sur le rapport d'un perfide Conseiller, gagné par la fortune ou d'autres motifs aussi condamnables, tels que ceux mis journellement sur le Bureau, par le sieur *Mesnard de Couvrigni*, Conseiller au Parlement de Rouen, être mépriſable, besoigneux, ruiné par sa femme, toujours aux expé-

diens pour de l'argent, & au nombre des tributaires, des uſuriers dont la Capitale de la Normandie fourmille.

Indépendamment de leurs vexations en matiere, pénétrons avec eux dans les cauſes civiles, & voyons-les violer l'équité, les bonnes mœurs même, pour aſſurer au riche & impudent fortuné des poſſeſſions injuſtement envahies, faciliter l'oppreſſeur, dépouiller l'héritier légitime, en interprétant les loix à leur guiſe. Comment ne pas être effrayé d'avoir, pendant auſſi long-temps, langui ſous le joug de ces ſuperbes & orgueilleux Magiſtrats?

Si nous les avons vu, multiplant les horreurs, & accumulant les injuſtices, préſerver de la rigueur des Loix, le coupable protégé, digne du châtiment, n'a-t-on pas autant de fois été étonné de les voir excéder de traitemens barbares, l'innocent ou au moins celui qui n'avoit contre lui que la voix du ſoupçon, voix ſouvent injuſte & cruelle (10)?..... Mais quel bruit entends-je? quelle nouvelle ſe débite? quelle ſérénité ſe répand ſur toutes les figures? Je n'y vois briller que la ſatisfaction; un contentement général anime

tous les visages..... Seroit-ce?..... Ah! oui, je n'en saurois douter; je le sens aux transports qui m'agitent, au pressentiment qui me fait éprouver le délire, & me plonge dans l'ivresse de la joie..... Le Parlement est décédé..... Je respire, grand Dieu! tous mes vœux sont comblés; que ta providence ferme maintenant mes yeux: je n'ai plus rien à desirer..... Désormais mon pays peut se flatter de sa régénération, puisqu'une des plus grandes oppositions est détruite.

Je vais donc emprunter le secours de la fiction pour les accompagner aux Enfers, où ils doivent en réalité, recueillir le fruit de leurs exactions, de leur orgueil, de leur ambition & de leur scélératesse: que ne puis-je en être le témoin! mes yeux se repaîtroient de leurs tourmens; je verrois avec plaisir les affreuses Euménides s'abreuver de leur sang coupable; mes mains se joindroient à celles des trois furies pour augmenter leur supplice; je les verrois, sans pouvoir être ému, renaître au milieu du séjour horrible du Tartare, parmi les bourreaux auxques ils ont si souvent commandé des meurtres iniques, y éprouver toutes les horreurs

qu'ils ont ordonnées sur la terre : c'est ce que je leur souhaite, & le seul *de Profundis* que la Nation puisse leur adresser.

NOTES.

(1) Depuis Henri IV, nos Rois n'ont associé à leur pouvoir, que des hommes qu'ils ne pouvoient jamais craindre, & qui retomboient dans le néant, si le Prince cessoit d'en faire les organes de sa volonté, & de leur prêter son nom. Il est vrai que l'indolence & la foiblesse dominantes dans le regne actuel, la signature du Monarque lui a été arrachée, & le nom de Louis a donné de la force à des ordres imposteurs. Mais nous avons vu sous l'ancien regne, pour recouvrer du pouvoir, les grands obligés d'ambitionner des places que leur vanité dédaignoit autrefois, & ne les avoir obtenues sous celui-ci qu'en se rendant plus redoutables que ceux auxquels ils ont succédé.

La révolution est d'autant plus miraculeuse, qu'il a fallu un concours de circonstances extraordinaires pour changer en France l'esprit national ; que le Tiers-Etat n'y étoit plus rien, & que personne

n'y vouloit être compris. Tout bourgeois ne ſongeoit, parmi nous, qu'à ſe tirer de ſa ſituation, & à acheter des offices qui donnoient la nobleſſe; & dès qu'il en étoit revêtu, il ne ſe regardoit plus comme faiſant partie de la Commune; & le Peuple n'étoit en effet qu'une populace ſans crédit, ſans conſidération, ſans fortune, & ne pouvant rien par elle-même.

(2) Le ſieur Flambart, de Rouen, connu pour le ſcélérat le plus infame, le perſécuteur de la liberté, ne faiſant uſage de ſa charge du Subſtitut de Prévôt de Maréchauſſée, que pour commettre les plus affreux forfaits.

(3) Le ſieur Bourniſſac, Prévôt de Provence, autre monſtre dont on ne peut ſe former une juſte idée, qu'en liſant le Mémoire ſur la procédure de Marſeille, par M. de Barbaroux, Avocat, victime infortunée de l'attentat le plus énorme, & ſeul comparable à ceux du Prévôt Triſtan.

(4) Dans les derniers troubles, le Parlement de Rouen a guidé toutes les procédures prévôtales. L'Avocat-Général Grécourt préſidoit à toutes les opéra-

tions, & pour ainſi dire, plantoit lui-même la potence, où le Flambart exhauſſoit les victimes de cette Compagnie réprouvée. Je crois faire plaiſir à mes lecteurs, de leur tranſcrire ici une Lettre du ſieur Jourdain, exécuté à Rouen avec le ſieur Bordier, le 21 Août 1789, & écrite à ſon épouſe deux heures avant ſon ſupplice.

MA CHERE ET TENDRE AMIE,

« Lorſque tu recevras ma Lettre, je » ne ſerai plus..... Un Arrêt précipité » vient d'ordonner la fin de ma vie..... » Je le reſpecte, s'il peut me conduire » au vrai bonheur..... Je t'épargnerai, » ma chere Amie, tout ce qui pourroit » attaquer trop vivement ta ſenſibilité.... » Je n'ai point à me reprocher le crime » pour lequel je vais périr. J'eſpere que » le Seigneur prendra mes derniers mo- » mens en expiation des fautes de ma » vie. Puiſſent ces paroles rappeller le » calme dans ton cœur agité! Je meurs » victime de l'injuſtice & de l'erreur..... » Je pardonne de bon cœur à mes enne- » mis, & j'eſpere que ce pardon pur & » ſincere, me vaudra celui du Seigneur.

» Je ne puis plus avoir de consolation
» que dans la miséricorde du Tout-Puis-
» sant ; je la réclame : joins tes prieres
» aux miennes, & que nos tendres enfans
» s'unissent à nous ; je les embrasse de
» tout mon cœur. Je fais la fin d'un
» scélérat ; mais mon cœur n'a point
» connu le crime. Un excès de zele m'a
» perdu. La méchanceté des hommes a
» fait le reste.... Mais je leur pardonne,
» & ce sentiment me fera mourir en héros
» & en bon chrétien.... Je ne porte point
» au supplice la honte d'un coupable ;
» mais on ne remarquera point chez moi
» le caractere d'un effronté.... Il est
» inutile que je m'entretienne avec toi
» plus long-temps.... Chaque mot aug-
» mente ta douleur, & ta douleur fait
» mon supplice.... J'ai bien assez de mes
» peines.... Mourir pour être pris dans
» un moment de désordre général, n'est
» point à comparer à un crime commis
» avec réflexion, & pernicieux à la société :
» cette idée seule est bien capable de
» verser un baume salutaire dans toutes
» les playes qui déchirent ton cœur ; qu'elle
» soit donc pour toujours ta consolation !...
» J'avois une femme que je ne méritois

» pas : je te demande un pardon bien » ſincere, ainſi qu'à tous mes parens & » amis..... En ſuivant leurs ſages con- » ſeils, j'aurois fait une autre fin ; mais » peut-être le Seignenr ſe ſert-il de cette » voie pour m'attirer vers lui : je le de- » ſire au moins bien ſincerement. Ce » n'eſt point la larme à l'œil que je dicte » cette Lettre ; mon cœur ſeul ſe plaît à » en répandre. Ne m'oublie jamais dans » tes prieres : je demande la même grace » à mes enfans, parens & amis, & je » finis par une apoſtrophe à la vérité.

Aimable vérité, ton précieux flambeau
N'a donc pu diſſiper le voile du menſonge !
Sans doute on peut livrer un coupable au bourreau :
Mais je ſuis innocent ; mon crime n'eſt qu'un ſonge,
Dont la haine & l'erreur ont tramé le tiſſu.
J'ai donc des droits certains ſur toute ame ſenſible,
Capable de ſentir, au premier apperçu,
Que ce dont on m'accuſe eſt la choſe impoſſible.
Je vais bientôt partir pour aller au gibet.
On a voulu ma mort ; eh bien, je la pardonne.
Le nom de ſcélérat eſt le ſeul qu'on me donne,
Et cependant mon cœur ignore ſon forfait.

P. S. « La paix du Seigneur ſoit avec » toi, nos enfans, parens & amis. Je » t'en donne le baiſer, &c..... ».

Du même à M. le Marquis d'Herbonville, Colonel des Volontaires patriotes.

« Mon Général ! les faux rapports m'ont » perdu dans votre eſprit. Vous m'avez... » Ne pleurez pas ſur mon ſort:..... il eſt » peut-être digne d'envie : mourir inno- » cent, eſt une mort trop belle, pour que » j'en accuſe perſonne..... Je prie Dieu » pour vous : priez-le pour moi : vous » avez un trop bon cœur, pour que je » puiſſe l'accuſer ».

(5) La Chambre des Vacations vient de ſigner un acte de juſtice, en ſignant la condamnation des freres Agaſſe; mais pourquoi les 200,000 liv. offerts pour leur liberté n'ont-ils pas été acceptés ? C'eſt que la Nation entiere avoit les yeux ouverts ſur ce foible extrait d'une portion monſtrueuſe ; car, en un autre temps, pourquoi ce même Parlement n'a-t-il pas confirmé la Sentence du ſieur *Dargens*, qui méritoit le même ſupplice, pour avoir contrefait des billets de loterie ? Ah ! c'eſt que ce ſieur Dargens, fils d'un Marchand Epicier en gros de la ville d'Amiens, a été ſecouru de la bourſe de ſes parens,

dans un temps où les Parlemens jouiſſant de la confiance, vendoient l'injuſtice & leurs affreuſes déciſions, & qu'une infame proſtituée de la Comédie Italienne, nommée *Colombe*, ſollicita vivement la grace du coupable. Combien d'Arrêts iniques ont été rendus en vertu de ces deux motifs, par les ſoi-diſans *peres du Peuple!*

(6) Grécourt, Avocat-Général du Parlement de Rouen, ſe maria à Falaiſe, & trouva, dans la famille de ſa femme, une jeune fille légitimée depuis peu d'années, fruit des amours libertins d'un Elu de Falaiſe, & de la fille d'un pauvre Boulanger de la même Ville : il la fit épouſer au ſieur Thibaut, de Rouen, dont j'ai déjà parlé dans les premieres notes de cet Ouvrage, comme d'un monſtre indigne de la lumiere des Cieux. De-là, vinrent la brigue & les efforts que l'Avocat-Général Grécourt employa pour le couſin Thibaut, contre l'honnête Avocat Frondiere, du Parlement de Rouen.

Ce ſcélérat de Thibaut vient de mourir, & ſon inventaire contient la liſte ſcandaleuſe des Magiſtrats dont il étoit créancier, & qui l'ont ſi bien ſervi. Il

s'eſt trouvé, dans cet inventaire, pour 20,000 liv. de billets du ſieur *la Brouaize*, Subſtitut du Procureur-Général, & frere de Revel de la Brouaize, Procureur du Roi au Bailliage de Caen, par les ſoins duquel la fille Salmon avoit été condamnée au feu.

(7) Avocat-Général au Parlement de Pau.

(8) Je parle non-ſeulement du Parlement de Paris, mais encore des douze autres, qui ſemblent avoir été animés par le même eſprit. A Rouen, le Premier Préſident & ſes ſuppléans, étoient autant d'eſpeces de Juges de Paix, qui avoient juriſdiction gratuite ſur les domiciliés dans l'aiſance; mais rigoureuſe ſur le Peuple de la derniere claſſe; & Dieu ſait comme cette malheureuſe claſſe étoit opprimée, quand le ſcélérat de Pontcarré prononçoit ſur ſon ſort!

J'ai déjà parlé du Préſident d'Eſneval, de la Tournelle de Rouen: je ne puis m'empêcher de gliſſer encore quelques mots à ſon éloge hiſtorique: en peu de temps, il a vécu en adultere public avec une femme Beaurepaire; puis a paſſé dans les bras d'une proſtituée Loth, qui

lui a extroqué 2000 liv. de penſion, qu'elle mange avec un Muſicien, & maintenant, ſa femme, pleine de vertus, ſe conſume de chagrin, lorſqu'il vit crapuleuſement avec une Actrice (la Malherbe), qu'il a retirée du Théâtre, en lui donnant un contrat de 6000 liv. de rentes.

Son pere, en mourant, lui laiſſa en même-temps de grands biens & ſa malédiction.

Madame Dagueſſeau, de la ſucceſſion de laquelle il lui devoit revenir 40,000 liv. de rentes, l'en a dépouillé, en haine de ſes abominations.

L'hiſtorique criminel des Parlemens, eſt celui de l'iniquité. Le Parlement de Rouen, ſur le compte duquel il n'eſt gueres poſſible d'écrire que des horreurs, nous en fournit une infinité. Peut-on, ſans frémir, voir l'infortuné *Verdiere*, accuſé de parricide, & condamné à un amplement informé indéfini, faute de preuves aſſez ſuffiſantes pour contenter la rage parlementaire? Il ſe trouva un homme aſſez juſte pour entreprendre ſa cauſe, & le dérober à la fureur des tyrans; M. *Vieillard de Boismartin*, que je nomme avec vénération, fut lui-même

persécuté par le Parlement de Rouen, pour avoir défendu l'innocence.

(9) Pour donner un détail général des prévarications que l'intérêt, la luxure, ont fait commettre aux treize Parlemens du Royaume, il faudroit extraire la majeure partie de leurs Arrêts; encore ne pourroit-on en donner qu'un apperçu, la plus grande partie étant ensevelie dans leurs Greffes, antres de larcins, dont rien ne sort : je ne puis donc en donner d'idée qu'à la faveur de quelques citations.

Il y a environ deux années, qu'au coin des rues de la Harpe & de Saint-Séverin, un Marchand de vin fut volé. Son Garçon, l'un des principaux auteurs du vol, pour détourner les traces de son infidélité, crut ne pouvoir mieux faire, que d'enfoncer les pieces de vin qui se trouvoient dans la cave; ce qu'il fit. Atteint & convaincu de cette perfidie domestique, il fut arrêté, & le procès des coupables fut instruit : par jugement de la Tournelle, les uns furent condamnés au banniſſement, d'autres fouettés-marqués, de-là conduits aux galeres... Mais quelle peine subit le Garçon, comme chef & auteur de ce vol? Il fut condamné à Bicêtre, pour *jusqu'à*

nouvel ordre, ainſi que le porte le ſtyle groteſque de ces Arrêtés... Quelle eſt la cauſe de cette inique prévarication? La voici.

Une jeune & jolie Marquiſe, ayant beaucoup d'aſcendant ſur M. Fleury, Procureur-Général, obtint cet adouciſſement à la punition qu'auroit dû naturellement ſubir le voleur, & obtint en outre ſon élargiſſement au bout d'une année. Doutera-t-on maintenant de l'impulſion d'une jolie-femme dans les ſanctuaires de Thémis? O femmes, femmes! créatures foibles & décevantes, vous êtes la ſource de bien des injuſtices, & des vexations! mais c'eſt bien moins à vous qu'on doit s'en prendre, qu'à ces Préſidens corrompus, ces ſybarites plongés dans la molleſſe & dans la débauche, dont les cœurs mous, lâches & efféminés, n'ont jamais conſervé d'intégrité qu'à l'aſpect d'un miſérable abandonné de la fortune & de votre ſexe.

(10) Jean Jouinon, ou Joninon, journalier âgé de 25 ans, eut, en 1785, une altercation avec un prétendu beau-frere avec lequel il avoit bu une grande partie de la journée. Il fut accuſé d'avoir attendu ce même beau-frere ſur une route, & de l'y avoir maltraité. Il eſt eſſentiel d'ob-

ſerver, que, pendant le cours de la procédure, il n'y a eu pour témoin unique du délit, que le plaignant; nonobſtant, cela n'a pas empêché l'accuſé d'être condamné par le Bailliage de Lyon, d'être rompu vif. Après avoir ſubi la plus rigoureuſe des captivités, toujours au cachot pendant le cours de trois années, & dans vingt priſons différentes, ce que les Juges trouvoient néceſſaire, ſuivant leur barbare méthode, pour l'inſtruction qui ne pouvoit être complette, vu le défaut de témoignage que j'ai annoncé, il fut dédommagé de ſes ſouffrances, par le Parlement de Paris, qui le condamna à Bicêtre, & toujours juſqu'à nouvel ordre, comme on le voit par le billet ci-après.

» Jean Jouinon, ou Joninon, journa-
» lier, &c.

» Entré le 17 Octobre 1788; transféré
» des priſons de la Conciergerie, par
» le ſieur Sergent, Huiſſier au Parlement,
» en vertu d'un ordre de M. de Mau-
» perché, premier Subſtitut de M. le
» Procureur-Général, en date dudit jour,
» portant de le recevoir en la maiſon de
» Bicêtre, pour y être détenu & renfermé,
» en exécution de l'Arrêté de la Cour,
» du 16 Octobre 1787.

APPARITION

DES PARLEMENS

Du Royaume de France, aux Enfers, & Jugement rendu à leur égard.

LE ciel, le juſte ciel venoit donc de foudroyer les treize Parlemens; l'Enfer préparoit tout pour les recevoir. L'épouvantable Tyſiphone faiſoit ſiffler les ſerpens, pour les exciter à déchirer leurs entrailles palpitantes. Alecto, Mégere, ſecouoient leurs flambeaux; Minos, Eaque & Radamante, aſſis à leurs places, les attendoient pour prononcer ſur le ſort, & les Chancelier de Lhôpital, & Préſident de Monteſquieu, ſe préparoient à les accuſer au Tribunal de Pluton, qui, aſſis ſur un tronc de fer, ſe promettoit de ne faire aucune grace.

Un murmure effroyable qui ſe fit entendre ſur le bord du Phlegton, engagea l'aſſemblée infernale à députer le ſieur

Noël, Courrier des Parlemens, qui, depuis quelques-temps, faiſoit ſa réſidence aux Enfers pour en apprendre la cauſe; peu de temps après, on le vit revenir hors d'haleine; & ayant frappé trois fois ſon front ſur les marches du tronc de Sa Majeſté diabolique, il adreſſa la parole à Pluton, en ces termes :

« Prince ſouverain du noir Empire, » toi qui juſqu'à ce moment as entie- » rement animé l'eſprit des Parlemens, » & ſur-tout ceux de Paris, Rouen, » Rennes & Nancy, qui es entré ſuc- » ceſſivement dans les corps des Bail- » liages & des Prévôts-Généraux de Ma- » réchauſſée, ſans dédaigner ceux de » leurs Subſtituts, interpoſe maintenant » ton autorité, pour faire ceſſer l'affreux » vacarme qui ſe paſſe ſur ces bords. Les » Parlemens y arrivent en foule; à leur » ſuite ſont nombre de Sergens, Huiſ- » ſiers, des Lieutenans-Criminels de Ju- » riſdictions particulieres; nombre infini » de Procureurs, & quelques Avocats » fideles à leur Bâtonnier. Le Préſident » d'Aligre à leur tête, reçoit en ce mo- » ment les félicitations de Lamoignon, » Meaupou & Miromeſnil : il exhorte

» ces treize Compagnies à conſerver leur
» noble émulation pour l'autorité, & à
» ne pas s'en déparer. A ſes côtés, un
» infame coquin, que je ne puis nommer
» ſans rougir, & dont il eſt pourtant
» néceſſaire que tu ſaches le nom, c'eſt
» *Duval d'Eprémeſnil* (1), ſe déclare le
» boute-feu de la ſequelle, & ſe promet
» de cauſer autant de déſordre dans ton
» Empire, qu'il en a cauſé ſur la terre.
» *Clugny* (2) vomit feu & flamme contre
» tes décrets; l'Avocat-Général *Séguier*
» ſe gratte la tête, pour y trouver d'im-
» pertinens requiſitoires à te préſenter:
» les flammes de ton Empire lui ſemblent
» un augure, & ſa premiere demande
» eſt d'obtenir de toi un Bourreau en-
» tierement dévoué à ſes ordres, pour
» recommencer un nouveau cours d'oc-
» cupations.

» Non loin de là, l'Avocat *Target* ſe
» croyant toujours en poſſeſſion du fau-
» teuil de la préſidence, ſe mord les
» doigts, & travaille à des périphraſes
» ennuyeuſes. Le Conſeiller *Titon* pré-
» tend bien trouver, en arrivant, une
» charge de Rapporteur à exercer, & il
» appuye ſa réclamation de tous les faux

» rapports qu'il a rendus ſur terre, &
» qui ont donné lieu à toutes les ſcélé-
» rateſſes du Parlement de Paris. *Baſtard*,
» ce Conſeiller au Parlement de Dijon,
» que j'y ai reconnu, pleure, ſe lamente,
» & au moment de rendre compte à ton
» Tribunal de ſes actions, regrette ſa
» criminelle complaiſance pour la *Poirſin*,
» Directrice des Spectacles de la Ro-
» chelle, à la ſollicitation de laquelle il
» a envoyé au carcan le nommé *Girault*,
» Garçon de théâtre, qui avoit ſurpris
» cette infante en flagrant délit, & en
» avoit fait des riſées, en le pourſuivant
» comme voleur.

» Le Préſident de *Folleville*, de Rouen,
» le Conſeiller de *Pange*, de Paris, &
» *Berthier*, de Nancy, *Deſmarais*, de
» Beſançon, le Préſident *Chopin*, de Pau,
» *Dupont* & *Villotreau*, de Rennes, &
» *Marillac*, de Bordeaux, rempliſſent
» l'air de leurs cris, & quelques Mem-
» bres des Bailliages qui les ont ſuivis,
» font *chorus*. Parmi ceux-ci, ſont *Pia-*
» *deau*, Lieutenant de Police de la ville
» de Tours (3), *Reverdy* (4), & *Bil-*
» *lault* (5), Lieutenans-Criminels de la
» même ville, auxquels il ne manque que

» des charges aux Parlemens, pour être
» totalement en poſſeſſion de l'exécration
» publique. Ils ſe réuniſſent à un miſé-
» rable diſtingué à force de baſſeſſes, le
» ſieur *Deſcrimes Robin* (6), & veulent
» abſolument ne point abandonner les
» monſtres dont ils ſont les émules &
» les imitateurs.

» Caron, dans cet effroyable charivari,
» mêle ſes cris rauques, & refuſe abſo-
» lument de leur faire paſſer l'Achéron;
» il craint, non ſans fondement, que ſa
» barque ainſi chargée de fléaux, de cri-
» mes & d'iniquités, ne puiſſe ſurgir au
» au port. Cerbere, l'œil étincelant, té-
» moigne, par ſes hurlemens, qu'il eſt
» prêt à ſe jetter ſur une proie : enfin,
» ces portes-malheurs, ces faces de réprou-
» vés, ſemblent traîner après eux le trou-
» ble, l'horreur & la confuſion : daigne
» donc, Monarque infernal, donner tes
» ordres ».

A ces mots, Pluton envoya une des Furies commander à Caron, de ſa part, de paſſer ſur l'autre bord toute la canaille parlementaire; puis ſe retournant, il demanda, ſi les Bourreaux qu'il avait fait venir de France & autres lieux, étoient

en état d'opérer. Charles-Henri Samſon, ce Bourreau poli, que le terme technique outrage, & qui, en France, dans l'interruption de ſon emploi, s'amuſe à lever des impôts ſur les Journaliſtes, s'avança, ſuivi de Feret de Rouen, de Samſon ſon beau-frere de Reims, Berthault de Dijon, Benard de Nancy, & ceux des neuf autres Parlemens. Après avoir prêté ſerment entre les mains des Juges des Enfers, ils préparerent les inſtrumens de leur reſpectable profeſſion; ce que voyant Minos, il dit en ſouriant : ces Meſſieurs ſont actifs, & prouvent bien leur ſang-froid, par la maniere avec laquelle ils s'apprêtent à travailler ſur leurs bienfaiteurs. Comme ils en étoient ſur ce chapitre, arriva la foule des Robinocrates.

A leur aſpect, Pluton ſe ſentit embraſé de fureur, & ſe levant ſur ſon trône, il leur adreſſa ainſi la parole : « Enfin, infames ſcélérats, je vous tiens » donc en ma puiſſance, & vous avez » l'audace de pénétrer dans mon Empire, » avec autant d'orgueil & d'arrogance, » que dans les Grand'Chambres des » différens Sanctuaires que vous avez » déshonorés ! vos impudences, vos ſcé-

» lérateſſes, vos prévarications, vont » recevoir leur digne ſalaire; qu'on pré- » pare à l'inſtant des roues, des potences, » des chevalets; que les Furies ſe joi- » gnent aux Bourreaux que j'ai mandés; » qu'ils tiennent à l'inſtant conſeil, pour » inventer des ſupplices proportionnés » aux forfaits de ces miſérables ». Puis démêlant, dans la foule de ces malheureux réfractaires à leurs ſermens, un Conſeiller qui ſe déroboit à ſes regards, il le fit avancer, & le reconnoiſſant, il lui dit: « Je te vois donc, infame *Danois Déſeſ-* » *ſarts* (7) : pour toi, point de retard; » il y a long-temps que ton procès eſt » inſtruit ſur mes tablettes. Qu'on me le » pende; & point de replique ».

Le Chancelier de *Lhôpital* & le Préſident de *Monteſquieu* s'avancerent, & accuſerent les Parlemens du Royaume, notamment celui de Paris; le premier, d'avoir oublié l'humiliation qu'il avoit éprouvée ſous Louis XIII, lui préſent, lorſque ce Monarque le manda à la ſalle du Conſeil, pour recevoir ſes ordres à genoux; d'avoir prétendu uſurper la puiſſance légiſlative, pour ſe déclarer les ty-

rans du Peuple, les oppreſſeurs de la Nation, & les fléaux de l'humanité.

Monteſquieu les accuſa d'avoir mis en oubli ſon mémorable *Eſprit des Loix;* de les avoir violées, tranſgreſſées; d'avoir cauſé le malheur des Peuples, troublé la tranquillité des Royaumes, abuſé de l'indulgence des Rois, & conclut au ſupplice.

Mille infortunés préſens, applaudirent aux concluſions du Préſident Monteſquieu, & Minos ayant demandé ſilence, prononça le formulaire de l'Arrêt ſuivant.

Extrait des Regiſtres du Tribunal d'Enfer.

« Vu par la Chambre des Vacations » du Tribunal des Enfers, le procès » criminel fait à la requête des Chan- » celier de Lhôpital & du Préſident de » Monteſquieu, demandeurs & accuſa- » teurs, contre les treize Parlemens du » Royaume, tendante à ce que les treize » Parlemens ſoient bien & duement dé- » clarés atteints & convaincus du crime » de leze-Nation, de prévarications, » d'aſſaſſinats, de vols, de brigandage, » & faux ſermens : ouï ſur ces faits & » imputations, le témoignage de leurs » contemporains & de leurs victimes

» errantes ſur ces bords, les avons dé-
» clarés & déclarons atteints & convain-
» cus des crimes & faits ci-deſſus men-
» tionnés : pour réparation de quoi, les
» condamnons ſans appel, car telle eſt
» notre déciſion ſuprême, à être chargés
» de chaînes, & conduits ſur le bord du
» Tartare, tenant entre leurs mains les
» flambeaux des Furies, & qu'après avoir
» déclaré à haute & intelligible voix,
» qu'ils ſe reconnoiſſent coupables &
» traîtres envers leur Roi, la Nation,
» & les Habitans ſoumis à leurs infames
» Tribunaux, ils ſoient impitoyablement
» déchirés par le fouet de Tyſiphone,
» enſuite roués par les Bourreaux fran-
» çais ci nommés; Samſon, Feret, Ber-
» thault, Benard, & autres, comme les
» plus experts en ce genre, ſans cepen-
» dant que mort s'enſuive; & qu'éter-
» nellement rongés par les ſerpens du
» remords, ils ſouffrent toutes les an-
» goiſſes de la douleur; & en conſé-
» quence, & pour l'exécution d'icelui,
» les renvoyons priſonniers pardevant
» Aſtaroth, Alecto & Mégere ».

Signé BRÉAN, DU TERTRE & LE COUTURIER.

Les Robinocrates furent conduits au ſupplice. L'Aſſemblée battit des mains, en ſigne de réjouiſſance; mais Pluton hochant la tête, trouva que ce traitement étoit encore trop doux.

NOTES.

(1) Il eſt certain, que, même aux Enfers, ce nom ne ſe peut prononcer qu'avec horreur. Comment n'en pas reſſentir, en ſe retraçant le propos de cet abominable Conſeiller, qui, républicain ou deſpote, ſelon que le vent changeoit, embraſſoit ou quittoit tous les partis. Rampant ou impérieux, il careſſoit ou écraſoit, & ſe montroit tolérant ou fanatique. Oui, c'eſt de ſa bouche impure & ſacrilége, que ſont ſortis ces mots exécrables : « Autrefois que » le Peuple étoit oppreſſé, j'aurois verſé » juſqu'à la derniere goutte de mon ſang, » pour défendre ſes intérêts : à-préſent » qu'il eſt oppreſſeur, je le verſerois juſ- » qu'à la derniere goutte, pour l'écraſer ». Et ce monſtre oſe, au ſein de l'Aſſemblée Nationale, ſe déclarer le défenſeur d'un autre ſcélérat ?.... Qui ? L'Abbé Maury.

(2) Clugny, Conſeiller au Parlement,

fils d'un voleur public, décédé au Contrôle-général.

(3) Le ſieur Pradeau, juſqu'à trente ans individu nul & briſé de miſere, peu après Commis à 400 liv. d'appointemens, d'un nommé Ratier, pieux banqueroutier, & enſuite Intendant du ſieur de Fleury, Archevêque de Tours. Ce digne homme a convaincu la famille de ce Prélat, qu'il avoit l'adreſſe & le caractere de ſon état. L'Archevêque eſt mort endetté, & Pradeau eſt revenu vers ſes lares, avec plus de 150,000 liv. Plein d'impudence, il a eu le front d'acheter, d'un autre gueux parvenu, le ſieur Loiſeau, la Charge de Lieutenant de Police de la ville de Tours, où, avec des Commiſſaires dignes de lui, il fait tous les jours les plus grandes ſottiſes. Ces faux Confrères ont d'abord fait quelques difficultés pour le faire aſſeoir à leurs côtés; mais enfin, pénétrés de leur valeur intrinſeque, ils ont ſenti, que cet ignorantiſſime en tout genre, étoit de leur étoffe, ont réitéré leur oppoſition, & donné à la Province de Touraine un fléau de plus, en la perſonne de ce Magiſtrat boueux, barboteux,

& très-ſavant en l'art de ſéculariſer les biens eccléſiaſtiques.

(4) Le ſieur Reverdy, époux de la fille de Ribot, dont le pere, pauvre journalier, fut pendu en effigie en 172... Le fils, avec les diſpoſitions du pere, a été très-heureux : ſa fille eſt épouſe de cedit Reverdy, Lieutenant-Criminel. Les Greffes de Tours, & ceux de la Tournelle du Parlement de Paris, fourmillent de ſes inepties, de ſes extorſions, & de ſes ſcélérateſſes.

(5) Nicolas-Gilles-Claude-Nicaiſe Billault, Seigneur du côteau Noizay, & autres lieux, fils d'un bon iſraélite, quoiqu'élu, titre qui convenoit mieux à ce bon Magiſtrat matériel, que celui de Conſeiller-Bailliagiſte, & digne pendant des Pradeau, des Gautier, des Robin, des Deſcrimes, avec qui, pour le malheur de la Province Tourangere, il fait tous les jours de grandes & ſublimes bêtiſes. L'ignorante banqueroute frauduleuſe du ſieur Sionneau Billault, ſon beau-frere, auroit dû le faire exclure de ſa Compagnie; mais les tueurs ſont précieux; tous ces Meſſieurs, attachés à cette vérité, eſti-

merent qu'en pareil cas, il étoit de la prudence de ſe tenir derriere le rideau..... Un ſieur Soreau, Avocat-Procureur, impudent conſeil du tortueux & tortu Gautier, a applaudi à ce parti. L'aréopage a battu des mains, & notredit Billault a gardé ſa ſellette.

(6) Le ſieur Deſcrimes Robin, nouveau Cayus, chef des protecteurs-nés & gardiens du gibet & de la roue, nommés Archers des grands chemins, forêts & bois; grand accapareur, ancien protégé des Foulon & Berthier; étai des *Boullay*, *Abraham des Simon*, Baron des *Simons*, *Petits & Grands-Bois*, des *Faiſſoles*, des *Egrou Vauquier*, des *Viollet*, des *Barbet*, Avocat; des *Guilly*, preſque exécuteur au Mans, & grand ami de ce Seigneur; des *Soreau*, Avocat; des *Joubert*, Procureur; des *Mogenets*, Greffier; des *Barbier*, pere & fils, aſſaſſins privilégiés; des *Chottard*, des *Lemoine*, des *Sautay*, Avocat; des *Ville-Perdu*, Procureur; des *Pelgé*, Marchand; des *Lange* freres, Marchands de fer, & fers en tout point; quoique mal ferré, attend, avec la plus grande ſécurité, que l'Aſſemblée Nationale le force au repentir, en le puniſſant juſ-

qu'à la quatrieme génération, des assassinats sans nombre qu'il a commis. Monsieur S... D..., Avocat, dont le Public lit avec plaisir le mémoire que la Prévôté de Tours l'a forcé de faire imprimer, pour justifier de sa conduite; deux infortunés domestiques, & mille autres bons patriotes, amis du bien public, joignent leurs prieres à celles de toute la Généralité de Tours, & demandent instamment aux Sages de la Nation, que cette peine bien foible, en raison de ses délits atroces, lui soit promptement infligée, ainsi qu'à ses semblables.

(7) Ce le Danois Déseffarts, est le plus féroce des Conseillers au Parlement de Rouen; on en peut juger par cette anecdote. Un de ses amis du pays de Caux, l'étant allé voir à Rouen, & ne le trouvant point chez lui, alla au Palais, où on lui avoit dit qu'il étoit, & le trouva en séance à la Tournelle; il l'attendit dans une antichambre, prenant jour sur les cours de la prison.

Il regardoit par la fenêtre, lorsque ce Magistrat l'aborda. Qu'ils sont malheureux, dit l'étranger à l'homme de loi!

ces accuſés traînent péniblement leurs fers, & peut-être ils ſont innocens.

Bon ! bon ! reprit le Magiſtrat barbare ! nous ſommes faits à voir ces coquins-là ; ils nous viennent de tous côtés, mais quand nous en ſommes ſurchargés, nous nous en défaiſons, en les envoyant au vieux marché. Tel eſt le ſieur le Danois Déſeſſarts.